

BENEFICES NON MARCHANDS DE LA PROTECTION DE LA RADE DE BREST

1. Contexte et justification de l'étude

Préalablement à la mise en œuvre d'un contrat visant à l'amélioration de la qualité des eaux, la sauvegarde et la restauration de l'écosystème marin de la rade de Brest, un ensemble d'études a été réalisé, afin de permettre une aide à la prise de décision politique. Tout d'abord, les différents types de pollution affectant la rade et leurs sources ont été identifiés : contamination microbienne, nitrate et phosphore, micropolluants et pesticides.

Les coûts de réduction de ces pollutions supportés par la collectivité sont facilement identifiés. Face à eux, les bénéfices de ce programme d'amélioration doivent être estimés : l'étude tente donc d'évaluer la valeur non marchande que les résidents accordent à la dépollution et à la préservation de la rade de Brest. Cette dépollution est appréhendée dans l'étude, sous deux aspects les mieux connus scientifiquement : la salubrité de l'eau et l'enrichissement en sels nutritifs.

2. Méthodologie

L'étude applique la méthode de l'évaluation contingente. L'enquête concerne 607 personnes, interrogées en face-à-face durant l'été 1993, sur sites brestois ou site de pêche à pied couvrant ainsi les différentes activités récréatives pratiquées au bord de la rade et une population de non-usagers directs.

Les individus sont interrogés sur leur fréquentation de la rade dans le cadre de leurs loisirs, sur leur perception de la pollution et sur leur attitude à l'égard de l'environnement.

Un premier scénario décrit l'état de la qualité microbienne des eaux de la rade en 1992. Il présente les risques liés à la baignade et à la consommation de coquillages pêchés à pied dans ces eaux insalubres. Il interroge les individus sur leur CAP pour l'amélioration de la salubrité des eaux de la rade permettant la baignade et la consommation des coquillages sauvages, montant payé par l'augmentation de la facture d'eau.

Le second scénario évoque l'enrichissement des eaux en sels nutritifs et ses conséquences sur l'écosystème marin, des photos illustratrices étant présentées. Les individus annoncent sur le CAP pour la préservation de l'écosystème de la rade vis-à-vis des manifestations aiguës de l'eutrophisation, CAP payé par la participation à un fonds spécial exclusivement consacré à la préservation de la rade de Brest. Le moyen de révélation du CAP est la carte de paiement. Les deux problèmes de pollution des eaux présentés dans les deux

scénarios contingents sont choisis car ils sont connus scientifiquement et familiers des usagers. Chaque scénario précise l'origine de la pollution et les moyens techniques et politiques envisagés pour la réduire.

3. Présentation et analyse des principaux résultats

Caractéristiques des individus : l'âge moyen des individus interrogés est 44 ans. Les individus fréquentant la rade de Brest sont des locaux puisque 95, 4 % d'entre eux résident à moins de 15 kilomètres de la rade. La durée moyenne passée au bord de la rade est de 2h30 et le nombre de visites annuelles est en moyenne de 58. Toutefois la durée de visite dépend fortement de l'activité récréative principale pratiquée et l'intensité de fréquentation dépend du sexe, de la situation professionnelle et de l'âge. Les individus pratiquent en moyenne plus de 3 activités récréatives en rade de Brest, les activités les plus pratiquées étant la promenade à pied et la plage. Concernant les substituts, 27 % des individus interrogés déclarent ne pas fréquenter la mer, et 46 % ne pas fréquenter la campagne. Presque la moitié des enquêtés se déclarent assez ou pas très concernés, ou en désaccord avec une protection excessive de l'environnement mais plus de 60 % jugent trop faibles les actions publiques et privées en faveur de l'environnement. Seulement 13, 2 % de l'échantillon se déclarent prêts à s'engager personnellement pour la protection de la nature et le contrôle de la pollution. Les 2/3 des personnes pensent que la rade est plus ou moins polluée et que la qualité des eaux est insuffisante.

En incluant les faux zéros, le CAP moyen pour la salubrité est de 218 Francs par an et par ménage et le CAP moyen pour l'écosystème est de 173 Francs par an et par ménage.

Analyse des consentements à payer : 75 % des personnes interrogées acceptent de payer pour améliorer la salubrité des eaux et 49 % pour préserver l'écosystème de l'eutrophisation. Quel que soit le bien, environ 10 % des individus pensent qu'il n'est pas normal de payer. Pour la salubrité, 20 % de l'échantillon annoncent une valeur nulle de protestation et 45 % de l'échantillon annoncent une valeur nulle de protestation pour l'écosystème. La plus forte protestation vis-à-vis du paiement pour l'écosystème semble traduire d'une part, le refus de la définition des droits de propriété sur la pollution, implicitement attribués aux agriculteurs et d'autre part, le refus du véhicule de paiement initial (la taxe d'habitation). Toutes choses égales par ailleurs, ce sont les personnes âgées ou à hauts revenus qui donnent plus facilement une réponse nulle de protestation pour l'écosystème.

Outre l'effet du revenu et de la sensibilité environnementale, le CAP « salubrité » augmente avec la fréquentation de la rade et est plus élevé pour les pratiquants de la voile et de la plongée. On constate aussi un important effet « date d'enquête » puisque le CAP

diminue de 130 Francs entre le mois de début et le mois de fin de l'enquête, mais cet effet reste inexpliqué. A ce titre, il est important de signaler que deux événements imprévus se sont réalisés pendant le déroulement de l'enquête : l'interdiction administrative de pêche à pied, pour des raisons sanitaires et le développement soudain de phytoplanctons non toxiques colorant intensément les eaux.

Le CAP « écosystème » dépend plus significativement que le CAP « salubrité » du revenu et du niveau d'études. Il est indépendant de la fréquentation de la rade, mais les effets liés à la pratique de la voile et de la plongée demeurent.

4. Limites et perspectives

Il semble que le scénario portant sur la préservation de l'écosystème de la rade de Brest a été mal compris par les individus enquêtés, du fait du manque de familiarité avec le bien. Pour ce scénario, le véhicule de paiement initial a été mal perçu et inadéquat et la définition implicite des droits de propriété sur le bien a été rejetée. Au contraire, les individus ont accepté plus facilement l'augmentation de leur facture d'eau, moyen de paiement naturel, pour la résorption d'une pollution urbaine dont ils se sentent responsables.

Par ailleurs, on peut se demander si l'interrogation successive sur deux CAP n'a pas biaisé les résultats obtenus pour le second bien à évaluer.

L'étude cherche également à mettre en évidence des valeurs d'usages principalement récréatifs et des valeurs de legs et d'existence : à ce titre, le bien « écosystème », indépendant de la fréquentation de la rade, semble être plus valorisé pour des motifs d'existence.

L'utilisation des résultats dans une estimation des bénéfices agrégés se pose le problème de la définition des populations bénéficiaires, notamment sur la prise en compte des valeurs d'existence attribuées par des individus étrangers à la rade de Brest.